



Association « Le Collectif de Défense  
du Port et de l'Anse de Morgat »,  
8 hent an treuz,  
29160 Morgat

A l'attention de Monsieur le Maire

Mairie de Crozon  
Place Léon Blum  
29160 Crozon

Le 14 juin 2016

Objet : Balisages et consultations de documents  
Lettre recommandée avec AR

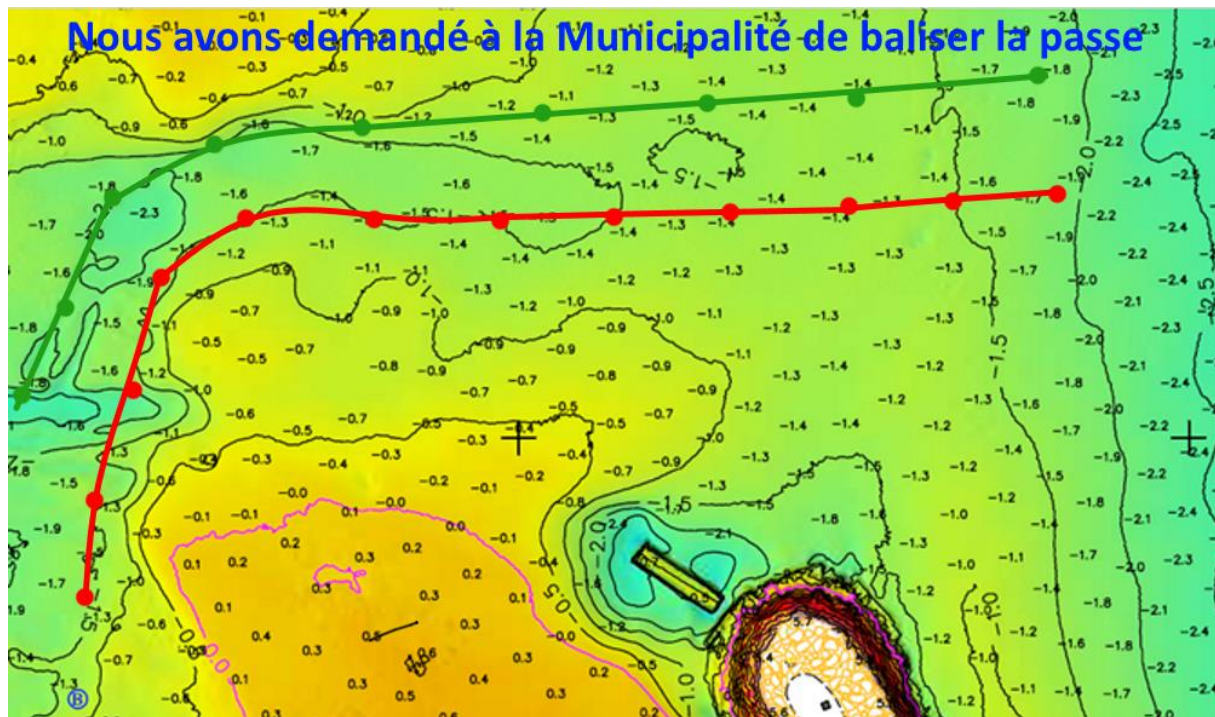
Monsieur le Maire,

### 1) Balisage de la passe d'entrée-sortie du port :

Malgré le dragage de juillet 2015, des bateaux s'échouent dès qu'ils s'écartent légèrement de la passe.



Compte tenu des problèmes d'ensablement du port de plaisance de Morgat et des difficultés pour embouquer les passes par coefficient supérieur à 85, nous souhaiterions que soit mis en place un chenal balisé (une dizaine de marques sont suffisantes).



## 2) Balisage du Loc'h sur la plage de Morgat :

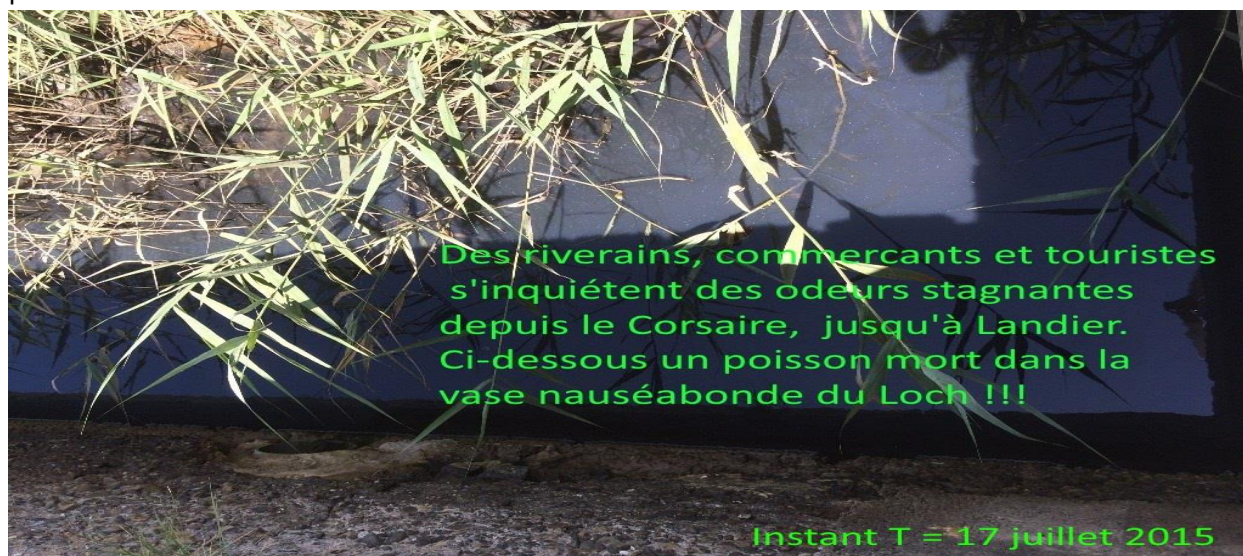
Dans Ouest-France du 28 janvier 2016, nous avons relevé :

*« Quant au déversement du Loc'h directement sur la plage, le maire dit ne pas ignorer le problème, il est vrai que le diagnostic du Spanc est sans appel : 75 % des maisons de la rue des Déportés riveraines du Loc'h ne sont pas conformes au niveau assainissement ».*

Le 23 février 2016, réponse au courrier de l'Association "Robin des bois" :

*« Ceci dit, des pollutions ponctuelles peuvent être relevées dans le ruisseau du Loc'h en raison, par exemple, de branchements défectueux ou de déjections canines transportées par le réseau d'eaux pluviales. ».*

Vous confirmez donc, Monsieur Le Maire la pollution du Loc'h, qui se déverse sur la plage et dans le port.



En ce qui concerne l'exutoire du Loch, et compte tenu du risque majeur de pollution bactérienne il serait, dès maintenant, nécessaire et d'utilité sanitaire de mentionner par un panneau que les rejets ne sont pas propices à la baignade. Nous en faisons également état vers les services de la police de l'eau et de la Préfecture du Finistère (pour action).

Des enfants jouent et pataugent dans l'exutoire du Loc'h, comme le montre la photo ci-dessous.



Nous ne pouvons pas tolérer que des personnes soient malades à cause d'une municipalité qui ne prend pas ses responsabilités.

Bien sûr, la Mairie affirme sur son site, que la qualité des eaux de baignade est irréprochable, mais les prélèvements sont-ils effectués dans les eaux de baignade près du Loc'h ?

### **3) Consultation de documents à la Mairie :**

Le 25 mars 2016, nous vous avons adressé la lettre recommandée avec AR ci-après, restée sans réponse à ce jour :

*« Monsieur le Maire,*

*Par la présente, nous avons l'honneur de vous demander (copies ou consultations) les documents suivants :*

- Tous les rapports de la SISE et la SAUR, depuis 2000 jusqu'à 2016 ;*
- Toutes les vidéos et résultats de passage des caméras dans les conduits d'assainissement (réseau d'eau usée) depuis 2000 ;*
- Tous les rapports de la Police de l'eau depuis 2000 ;*
- Tous les budgets alloués depuis 1995 pour les réparations des circuits d'assainissement ;*
- L'historiques des réfections de canalisations EU réalisées depuis 2000, les lieux et les coûts.*
- Quels sont les débits des eaux évacuées lors des délestages sur tous les postes de refoulement existants depuis 1 an ?*
- Quels sont les résultats des études biologiques ?*
- Quel est l'état des différents organes de fonctionnement de la station (pompe , aéro-vis, membranes ..).*
- Les prévisions budgétaires 2016, 2017, 2018, 2019, pour l'entretien de la station et les réseaux ?*
- Nous avons appris que le contrat signé avec le bassin Loire-Bretagne est un contrat de*

*programmation. Il doit indiquer des prévisions d'études et de travaux. Qu'en est-il ?*

*- L'arrêté préfectoral pour la station.*

*- Le rapport technique de DHI du 25 juin 2015, dans lequel les résultats de DHI ont été validés par DHI.*

*- L'étude de faisabilité de l'épi du Rulianec qui devait paraître en janvier 2016 ;*

*- Le coût de toutes les études, rapports, essais de DHI depuis le début. »*

Veillez agréer, Monsieur le Maire de Crozon, l'expression de nos meilleures salutations.

L'Association « Le Collectif de défense du port et de l'Anse de Morgat ».

La Présidente

Copie :

- La CADA ;
- Monsieur le Préfet du Finistère ;
- Monsieur le Préfet Maritime ;
- Monsieur le sous-Préfet ;
- Monsieur le Député ;
- Monsieur le Président du Conseil Régional ;
- Madame Gaëlle Vigouroux, Conseillère régionale
- Monsieur le Président du Conseil Départemental ;
- Monsieur le Président de la Nautisme En Finistère ;
- Monsieur le Président de Nautisme en Bretagne ;
- Monsieur le Président du Saint Hernot Yacht Club ;
- Monsieur le Président de Cluster Maritime ;
- Monsieur le Président du Yacht Club de France ;
- Monsieur le Président de l'Association de Pêcheurs Plaisanciers ;
- Monsieur le Président de l'Amicale Pêche Plaisance de Crozon-Morgat ;
- Monsieur le Président des Amis Pêcheurs d'Iroise ;
- Monsieur le Président de Crozon Littoral Environnement ;
- Monsieur le Président de l'Association des Plaisanciers de Morgat ;
- Le Télégramme ;
- OUEST-France ;
- RMC INFO, Jean-Jacques Bourdin et Eric Brunet ;
- RTL, Philippe Roy-Contancin ;
- Le BLOG du Collectif : <http://crozon-collectif.monsite-orange.fr/>
- Association Robin des Bois